



ECONOMIE, HABITAT, NUMÉRIQUE, ROUTES



Plan de relance : 350 millions d'euros d'investissement prévus sur deux ans

Le Président du Conseil départemental et le Préfet de la Dordogne ont signé mercredi 24 février un accord départemental de relance à travers lequel le Département va générer 350 millions d'euros de travaux au cours des deux prochaines années pour soutenir la reprise économique et l'emploi.

Publié le 24 février 2021

Cet accord, conclu entre le Président du Conseil départemental, Germinal Peiro et le Préfet de la Dordogne, Frédéric Périssat, s'inscrit dans la continuité du plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros annoncé par l'Etat au mois de septembre dernier, qui s'articule autour de trois leviers : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

L'accord départemental de relance se décline en 13 articles qui reprennent les trois leviers édictés par l'Etat. A travers lui, les deux parties s'engagent sur un certain nombre de projets à mener rapidement sur le territoire afin de démultiplier l'effet de levier des financements publics. L'Etat s'engage notamment à co-financer des projets majeurs portés par le Département de la Dordogne.

350 millions d'euros de travaux sur deux ans

Du côté du Département, au total, de façon directe ou indirecte, la collectivité va générer 350 M€ de travaux au cours des deux prochaines années pour soutenir l'économie locale, soit en maîtrise d'ouvrage propre, soit au titre des outils départementaux ou de l'effet de levier de ses subventions :

- **Investissements propres** (routes et bâtiments) : **100 M€**. Parmi les principaux chantiers, on peut citer par exemple : le gymnase du collègue du Bugue ; l'isolation thermique des collèges de Mussidan et de Thiviers ; la déviation de Saint-Aulaye et du boulevard de contournement de Beaumontois-en-Périgord ; la Maison départementale des sports à Périgueux ; la Maison du Département à Terrasson et le lancement des travaux du Centre médico-social ; la reconstruction du Laboratoire départemental d'analyse et de recherche à Coulounieix-Chamiers ; la Maison départementale de l'Habitat
- **Syndicat Mixte Périgord Numérique** (déploiement de la fibre) : **100 M€**

- **Périgord Habitat** (réhabilitation du parc de logements existant et constructions neuves) : **78 M€**. Cela témoigne de la forte implication du Département dans la politique du logement social marquée l'an dernier par la création de l'office départemental HLM Périgord Habitat, et cette année, par l'obtention de l'intégralité de la gestion des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

- **Projets des communes et intercommunalités** : le Département va continuer de jouer pleinement son rôle de soutien au territoire en prolongeant ses **subventions aux communes et intercommunalités** à hauteur de **15,4 M€** supplémentaires. Ces sommes, qui devront être affectées à des opérations prêtes à démarrer immédiatement, devraient **générer 75 M€ de travaux**. Cet effort financier favorisera principalement le secteur du BTP et les milliers d'emplois associés pour lesquels les conséquences de la crise sanitaire risquent d'être extrêmement problématiques si rien n'est entrepris rapidement à l'échelle des collectivités.

La volonté du Département est de favoriser la création d'emplois, non seulement pour la vitalité économique du territoire mais également pour son impact social. En investissant en faveur de l'activité économique, on s'inscrit dans une dynamique génératrice de travail et d'inclusion dans la vie active pour les Périgourdins.

Un effort conséquent du Département

Pour mémoire, ce plan de relance vient en complément des dépenses spécifiques engagées par le Département pour combattre la crise sanitaire en 2020 – 2021 :

- › Plan de soutien à l'économie locale de **5 M€**
- › Aide sociale exceptionnelle aux travailleurs indépendants
- › Achat de masques et de divers équipements de protection pour **1,5M€**
- › Prise en charge de nouveaux allocataires du RSA (**+2,4M€**)
- › Prime attribuée aux personnels des Services d'aide à domicile (SAAD) conventionnés avec le Département (**750 000 €**)
- › Prime d'entretien complémentaire pour les assistants familiaux (**400 000 €**)
- › Remplacement systématique des agents techniques et ouvriers de service des collèges (**160 000 €**)
- › Aide exceptionnelle aux cinémas d'art et d'essai du département (**140 000 €**)